

**De :** [Accès à l'information - Côte-Nord](#)  
**À :**  
**Objet :** RE: 200881426\_Demande d'accès à l'information\_ Rue du Cometique\_Havre Saint-Pierre  
**Date :** 16 octobre 2024 15:20:00  
**Pièces jointes :** [Avis de recours 2020.pdf](#)  
[image006.png](#)  
[image008.png](#)  
[image009.png](#)  
[image010.png](#)  
[image011.png](#)  
[200881426 Documents visés.pdf](#)

---

V/Réf. :

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 10 octobre dernier, concernant divers lots sur la rue du Cométique à Havre-Saint-Pierre.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**L'équipe de l'accès à l'information**

**Bureau de la Côte-Nord / MJT**

Direction de l'accès à l'information

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs

[www.environnement.gouv.qc.ca](http://www.environnement.gouv.qc.ca)

 Collaboration

 Expertise

 Rigueur

 Leadership

 Innovation

 Passion

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine  
Région : Côte-Nord

<b>1 Identification</b>		
Date de l'intervention : 1 <sup>er</sup> août 2019	Heure de début : 13 h 30	Heure de fin : 14 h 12
Intervention effectuée par : Émilie Tremblay		
Accompagné par : <span style="float: right;">↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO</span>		

<b>1.1 Demande</b>		<input type="checkbox"/> SO
N° de demande : 200682403	Type de demande : Programme de contrôle	
Objet de la demande : M-14 Contrôle de la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels		

<b>1.2 Intervention</b>	
N° d'intervention : 301410906	Type d'intervention : Intervention étudiante (terrain)
N° de gestion doc. : 7422-09-01-0001800	N° de document : 401840315
But de l'intervention : Vérifier la conformité au règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels – Complexe aquatique de Minganie – Havre-Saint-Pierre	

<b>2 Lieu concerné par l'intervention</b>		↓↑ - +
1 Nom du lieu : Complexe aquatique de Minganie		
Nom usuel du lieu :		
N° du lieu : X2181460	Type de lieu : immeuble et infrastructure	
Localisation du lieu : Cadastre du Québec : 5340236		
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 50,245750000000:-63,594444444400		

<b>3 Intervenant du lieu</b>						↓↑ - +
#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO	
1	Municipalité régionale de comté de Minganie	Propriétaire	1303, rue de la Digue Havre-Saint-Pierre (Québec) G0G 1P0 G0G 1P0	21259932	X2181460	

<b>4 Condition météo</b>	<input checked="" type="checkbox"/> SO
--------------------------	--

<b>5 Personne rencontrée (R) / contactée (C)</b>							↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO
#	R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone		
1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Chantal Giasson	Préposée à l'accueil	Bur.:581-292-2732 poste 2200		

<b>5.1 Mode d'identification</b>		
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/identification faite auprès de : Chantal Giasson		

<b>6 Plainte</b>	<input checked="" type="checkbox"/> SO
------------------	--

<b>7 Photo numérique</b>		<input type="checkbox"/> SO
Nombre de photos prises sur le terrain : 10	Nombre de photos intégrées au rapport : 5	
Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Émilie Tremblay avec un appareil photo de type Nikon Coolpix W100. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.		
Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-09\treem01\7422-09-01-0001800\2018-08-01		
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.		

<b>7.1 Modification apportée aux photos numériques</b>	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
--	---

8		Grille d'intervention annexée	↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO
#	Numéro	Titre	
1	401840258	Grille d'intervention étudiante M-14	
9		Autre pièce annexée au rapport	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
10		Équipement utilisé	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
11		Échantillon	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
12		Mise en contexte	<input type="checkbox"/> SO
Dans le cadre du programme M-14, il est proposé d'effectuer annuellement le contrôle d'un certain nombre de lieux assujettis au règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels, à l'échelle provinciale.			
13		Description de l'intervention	
Le jeudi 1 <sup>er</sup> août 2019 je me suis rendu au complexe aquatique de Minganie pour faire mes vérifications. Le complexe est tout récent, il a ouvert ses portes en mai 2018. J'avais rendez-vous avec Madame Giasson, en charge durant l'absence de la coordonnatrice Amélie Landry. Elle m'amène voir les registres. En les observant, j'ai constaté qu'il manquait le nombre quotidien de baigneurs, les résultats des analyses des bactéries et de la turbidité et un endroit pour inscrire les évènements particuliers. Il y a également le registre des 30 derniers jours qui n'est pas affiché. J'ai expliqué à madame Giasson les correctifs qu'ils devront apporter pour se conformer. Soit faire imprimer les résultats des analyses qu'ils n'ont que sur l'ordinateur, pour les annexés au registre, indiquer que le registre des 30 derniers jours est disponible sur demande, ajouter le nombre quotidien de baigneurs et faire une place sur leur registre pour inscrire les évènements particuliers.			
14		Vérification complémentaire à l'intervention	<input checked="" type="checkbox"/> SO
15		Conclusion	
L'exploitant a commis les non-conformités suivantes :			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence du nombre quotidien de baigneurs (NC article 20 RQEPABA)</li> <li>• Absence des résultats des analyses des bactéries et de la turbidité au registre (NC article 20b RQEPABA)</li> <li>• Absence des évènements particuliers au registre (NC article 20 RQEPABA)</li> <li>• Le registre des 30 derniers jours n'est pas affiché. (NC article 22 partie 2 RQEPABA)</li> </ul>			
16		Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
17		Recommandations	
Ainsi, je recommande d'émettre une lettre d'avertissement tel que prévu par le programme M-14.			
Rédigé par : Émilie Tremblay		Fonction : Étudiante	
Signature : 		Date de signature : 2019-08-06	
18		Vérification du rapport d'intervention	<input type="checkbox"/> SO
Approuvé par : Éric Desrosiers		Fonction : Inspecteur	
Signature : 		Date : 19/08/08	
Commentaires :			



**COMPLEXE AQUATIQUE DE MINGANIE - Bain Thérapeutique**

**CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE L'EAU**

SEMAINE DU 27 JANVIER 2019

Date	Heure	Niveau	Cours ou nombre de saignements par période	Chlore libre	Chlore combiné	pH	Conductivité (µS/cm)	Conductivité (µS/cm)	Température		Alcalinité	Dureté en calcium	TDS		
				0,8 à 2,5	Max 1,0	7,2 à 7,8	750 µS	7,4	34	Eau				Air	
				Normes à respecter											
				Fréquences des tests										1 fois par semaine	
				Avant, au milieu et après chaque période d'ouverture											
Dimanche	09:45	HA	0	1,39	0,0	7,21	690	7,4	34						
	10:45	AL	0	1,92											
Lundi	08:30	HA	0	1,52	0,09	7,06	681	7,3	34						
	08:50	MT	0	1,51	0,02	7,02	676	7,4	34						
Mardi	08:45	HA	0	1,50	0,14	7,17	688	7,4	34						
	09:20	AL	0	1,47											
Mercredi	08:30	HA	0	2,37	0,09	7,18	695	7,3	34						
	08:55	AL	0	1,67	0,12	7,31	694	7,3	34						
Jeudi	08:30	HA	0	1,02	0,43	7,00	691	7,4	34						
	08:55	AL	0	2,06	0,09	7,16	685	7,4	34						
Vendredi	08:30	HA	0	1,71	0,08	7,27	677	7,4	34						
	08:55	AL	0	1,68	0,06	7,37									
Samedi	08:30	HA	3	0,84	0,19	7,74	673	7,4	35						
	08:55	AL	0	1,27	0,06	7,25	678	7,4	34						
Dimanche	08:30	HA	0	1,42	0,06	7,30	673	7,4	34						
	08:55	AL	0	1,86	0,15	7,21	668	7,3	34						
Lundi	08:30	HA	0	1,05	0,07	7,10	674	7,3	34						
	08:55	AL	0	1,56	0,08	7,29	666	7,4	34						
Mardi	08:30	HA	0	0,80	0,15	7,33	672	7,4	34						
	08:55	AL	0	1,43	0,03	7,07	702	7,5	34						
Mercredi	08:30	HA	0	0,91	0,11	7,17	700	7,6	34						
	08:55	AL	0	0,97	0,06	7,12	757	7,6	34						
Jeudi	08:30	HA	0	1,06	0,10	7,07	716	7,6	34						
	08:55	AL	0	1,00	0,10	7,05	716	7,6	34						
Vendredi	08:30	HA	0	1,00	0,10	7,05	716	7,6	34						
	08:55	AL	0	1,00	0,10	7,05	716	7,6	34						
Samedi	08:30	HA	0	1,00	0,10	7,05	716	7,6	34						
	08:55	AL	0	1,00	0,10	7,05	716	7,6	34						
Dimanche	08:30	HA	0	1,00	0,10	7,05	716	7,6	34						
	08:55	AL	0	1,00	0,10	7,05	716	7,6	34						

DSCN1371.JPG

Photo 3 : Registre spa, semaine du 27 janvier 2019

**COMPLEXE AQUATIQUE DE MINGANIE - BAIN THÉRAPEUTIQUE**

**CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE L'EAU**

SEMAINE DU 11 MARS 2018

Date	Heure	Niveau	Cours ou nombre de saignements par période	Chlore libre	Chlore combiné	pH	Conductivité (µS/cm)	Conductivité (µS/cm)	Température		Alcalinité	Dureté en calcium	TDS		
				0,8 à 2,5	Max 1,0	7,2 à 7,8	750 µS	7,4	34	Eau				Air	
				Normes à respecter											
				Fréquences des tests										1 fois par semaine	
				Avant, au milieu et après chaque période d'ouverture											
Dimanche	08:30	HA	0	1,03	0,03	7,07	702	7,5	34						
	08:55	AL	0	0,91	0,11	7,17	700	7,6	34						
Lundi	08:30	HA	0	0,97	0,06	7,12	757	7,6	34						
	08:55	AL	0	1,06	0,10	7,07	716	7,6	34						
Mardi	08:30	HA	0	1,00	0,10	7,05	716	7,6	34						
	08:55	AL	0	1,00	0,10	7,05	716	7,6	34						
Mercredi	08:30	HA	0	1,00	0,10	7,05	716	7,6	34						
	08:55	AL	0	1,00	0,10	7,05	716	7,6	34						
Jeudi	08:30	HA	0	1,00	0,10	7,05	716	7,6	34						
	08:55	AL	0	1,00	0,10	7,05	716	7,6	34						
Vendredi	08:30	HA	0	1,00	0,10	7,05	716	7,6	34						
	08:55	AL	0	1,00	0,10	7,05	716	7,6	34						
Samedi	08:30	HA	0	1,00	0,10	7,05	716	7,6	34						
	08:55	AL	0	1,00	0,10	7,05	716	7,6	34						
Dimanche	08:30	HA	0	1,00	0,10	7,05	716	7,6	34						
	08:55	AL	0	1,00	0,10	7,05	716	7,6	34						

DSCN1373.JPG

Photo 4 : Registre spa, semaine du 11 mars 2018

**COMPLEXE AQUATIQUE DE MINGANIE - PISCINE**

CONTROLE DE LA QUALITE DE L'EAU

SEMAINE DU 27 MAI 2018

Jour	Heure	Lieu	Cote de hauteur de baigneurs par piscine	Classe (litre)	Classe (analyse)	pH	Conductivité (µmhos)	Température			Alcalinité	Dureté en calcium
								Température				
								Tau	Air	20 x 20		
Normes à respecter												
80 à 100												
100 à 500												
1 heure par semaine												
Aussi, au moins et après chaque période d'occupation												
3 heures												
Dimanche	8h05	ML	0	0,48	0,20	7,73	719	7,6	29			
	16h	AL	0	1,03								
	21h	AL	0	0,79	0,14	7,67	719	7,6	29			
Lundi	8h05	AL	0	1,10	0,15	7,70	714	7,6	29			
	8h30	ML	0	1,00								
	10h30	ML	10	0,72	0,14	7,60	702	7,6	29	28	80	294
	11h30	AL	0	1,30								
	19h30	AL	0	1,12								
Mardi	8h05	ML	10	0,20	0,2	7,10	734	7,7	29	28	92	220
	8h30	AL	4	0,92	0,15	7,72	709	7,6	29			
	21h30	AL	23	0,70	0,15	7,81	692	7,2	29			
Mercredi	8h30	ML	0	1,50	0,14	7,95	698	7,7	29			
	8h30	ML	0	1,23	0,20							
	16h	AL	0	2,13								
	21h	AL	0	0,75	0,28	7,68	696	7,7	29			
Jeudi	8h05	ML	0	0,40	0,15	7,0	696	7,4	29			
	21h45	AL	0	1,11								
	16h00	ML	0	1,31	0,18	7,97	703	7,6	29			
Vendredi	8h30	AL	0	1,40	0,40	7,68	706	7,6	29			
	8h05	ML	0	1,25	0,11	7,51	691	7,6	29			
	8h30	AL	0	1,56								
	21h30	AL	0	1,10	0,10	7,00						
Samedi	8h05	ML	0	0,24	0,10	7,40	696	7,4	29	28		
	8h30	ML	0	1,02	0,01	7,11	702	7,6	29	28		
	15h30	ML	0	1,31	0,14							
	21h	AL	0	1,12	0,25	7,92	706	7,6	29			

DSCN1375.JPG

Photo 5 : Registre piscine, semaine du 27 mai 2018

## Grille d'intervention ÉTUDIANTE

Titre du programme : M-14 Contrôle de la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels

Titre de la grille : Piscine et autres bassins artificiels

### Références

Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels (Q-2, r.39)

### Identification

Date de l'intervention : 1<sup>er</sup> août 2019

N° intervention : 301410906

Étudiant : Émilie Tremblay

Nom du lieu : Complexe aquatique de Minganie – Havre-Saint-Pierre

N° du lieu : X2181460

### Points de vérification

N°	Réf.	Description de la vérification	C	NC	SO	NV	Note
1	20	Le responsable du bassin accessible au public en général ou à un groupe restreint du public ou d'un bassin privé destiné à plus de 9 unités à usage d'habitation d'immeubles ou de parcs de maisons mobiles tient un registre, contenant les renseignements suivants: 1° Les résultats des contrôles effectués en vertu des articles 9 à 12, selon le cas; 2° L'identification du bassin, la date à laquelle les contrôles ont été effectués, le nom des personnes qui les ont effectués et les coordonnées du responsable du bassin; 3° Le nombre total de baigneurs au cours de la journée; 4° Tout renseignement relatif aux événements des articles 17 à 19.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	21 al.1	La personne ayant effectué les contrôles requis en vertu des articles 9, 11 ou 12 doit inscrire les résultats au registre et attester, à même le registre, qu'elle a prélevé, conservé et analysé, conformément au présent règlement, les échantillons destinés à l'analyse sur place.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	21 al.2	La personne ayant effectué les contrôles a attesté, à même le registre, qu'elle a prélevé, conservé et transmis, conformément au présent règlement, les échantillons requis en vertu des articles 10 ou 12 et que tous les résultats transmis en vertu de l'article 14 ont été annexés au registre.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	22 partie 1	Le registre et les rapports du laboratoire sont conservés durant une période minimale de 2 ans et ils sont tenus à la disposition du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et du directeur de santé publique de la région concernée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
5	22 partie 2	Le registre des 30 derniers jours doit être affiché de manière à ce que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### Notes sur les vérifications

N°	Note
1	-Absence du nombre de baigneurs quotidien. -Les résultats des tests d'analyses des bactéries et de la turbidité ne sont pas annexés au registre. -Manque un endroit clair pour les événements particuliers.
4	La piscine n'est ouverte que depuis 1 an, alors ils n'ont pas les registres des 2 dernières années, mais ils ont ceux depuis l'ouverture.

Poste  
19.08.15  
B

Sept-Îles, le 15 août 2019

**AVIS**

Municipalité régionale de comté de Minganie  
1303, rue de la Digue  
Havre-Saint-Pierre (Québec) G0G 1P0

N/Réf. : 7422-09-01-0001800  
401840436

**Objet : Non-conformités au Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels - Complexe Aquatique de Minganie - Havre-Saint-Pierre**

Mesdames,  
Messieurs,

Lors de l'intervention réalisée le 1<sup>er</sup> août 2019 par Mme Émilie Tremblay, étudiante de notre direction régionale, il a été constaté des manquements à la réglementation, à savoir :

- Ne pas avoir tenu le registre contenant les renseignements prescrits, à savoir :
  - le nombre total de baigneurs au cours de la journée;
  - les résultats d'analyses de contrôles des bactéries coliformes fécales ou *Escherichia coli* et de la turbidité (art.10);
  - tout renseignement relatif aux événements prévus aux articles 17 à 19.

*Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels, article 20*

- Ne pas avoir affiché le registre à la fréquence ou selon les conditions prescrites, à savoir le registre des 30 derniers jours doit être affiché de manière à ce que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance.

*Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels, article 22, partie 2*

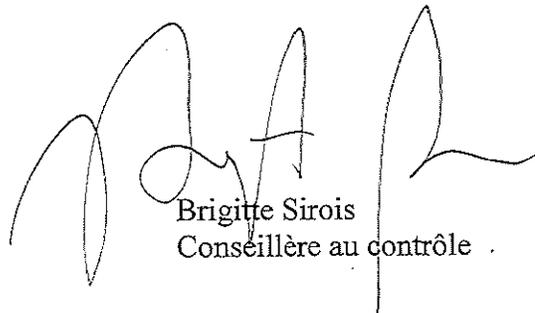
Nous vous demandons donc de prendre les mesures nécessaires, si ce n'est pas déjà fait, pour vous conformer à la loi et à la réglementation, puis de nous transmettre une confirmation écrite, dès que cela aura été fait.

...2

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Mme Émilie Tremblay à l'adresse courriel [emilie.tremblay@environnement.gouv.qc.ca](mailto:emilie.tremblay@environnement.gouv.qc.ca) ou par téléphone au 418 964-8888, poste 237. Vous pouvez également communiquer avec l'inspecteur, M. Éric Desrosiers à l'adresse courriel [eric.desrosiers@environnement.gouv.qc.ca](mailto:eric.desrosiers@environnement.gouv.qc.ca), au même numéro de téléphone, poste 235.

En fonction des éléments observés et de votre communication écrite à venir, il est possible que votre entreprise fasse l'objet d'une inspection dans un avenir plus ou moins rapproché pour vérifier le respect de la loi.

BS/ET/lb



Brigitte Sirois  
Conseillère au contrôle